

Compte rendu SNUipp-FSU du Comité Technique Académique

du mercredi 24 janvier 2018



Les syndicats de la FSU lisent des déclarations pour alerter la Rectrice sur la situation des personnels de chacun des corps en cette rentrée.

[Lire la déclaration du SNUipp-FSU](#)

[Lire l'ensemble des déclarations FSU](#)

Sur la question de la carte scolaire La Rectrice refuse qu'on mette en opposition campagne et REP. Elle affirme que les créations en REP ne se sont pas faites au détriment de la campagne. Nous lui avons rappelé que faute de moyens supplémentaires alloués au dédoublement en CE1, la mise en place à marche forcée alors même que le gouvernement ne l'exigeait pas de cette mesure avait été financée budgétairement par d'autres postes : brigade de remplacement en Corrèze, détournement des postes convention ruralité entre autre en Haute Vienne...

Sur la question des évaluations : la rectrice dénonce la caricature faite des évaluations. Elle reconnaît les difficultés de saisie mais affirme qu'il n'y a derrière le choix des items et des conditions de passation aucune volonté de mise en échec. Elle réfute tous les témoignages et constats pourtant convergents apportés par les différentes organisations syndicales : temps de passation trop longs, Item inappropriés, mise à mal du professionnalisme des enseignants dessaisis de la correction, manque de cohérence, volonté de mise en échec...

L'ordre du jour est le suivant :

- carte des formations dans les lycées de l'académie
- contingent d'AESH
- questions diverses

Contingent des AESH :

La réalité en juin était la suivante :

	CUI CAE				AESH		Total ETP		variation
	2017	ETP 2017	2018	ETP 2018	2017	2018	2017	2018	
Académie version 06/2018	557	317	285	162	348,4	448	665,4	610	-55,4
Académie version 09/2017	607	345,99	285	162	348,4	448	694,39	610	-84,39

Si jusqu'alors la baisse du nombre de contrats CUI-CAE attribués à l'académie avait été compensée par l'augmentation du nombre de contrat d'AESH : ce n'est pas le cas en cette rentrée.

Le 14 décembre 2017, dans les documents du CTA, le SG du rectorat annonçait 607 contrats CUI-

CAE alloués à l'Académie à la rentrée 2017... Aujourd'hui, alors que l'Académie voit le nombre de ces contrats être réduit très drastiquement, le SG du rectorat affichait en juin dans les documents de travail 557 contrats soit 50 de moins !!!

Cette situation représente une baisse réelle par rapport aux moyens prétendument alloués à l'Académie de plus de 84 emplois (ETP) à 35h. Cette situation budgétaire explique mécaniquement le nombre très important d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'une notification d'accompagnement et qui ne bénéficient pas en réalité de cette accompagnement en cette rentrée. Ce sont donc sans doute près de 200 élèves qui ne sont pas en mesure d'être accompagnés : cette situation est inacceptable ! L'administration indique ne pas être en mesure de dresser un état des lieux de la situation.

Contingent supplémentaire et mise en place de Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) :

Le PIAL est une nouvelle modalité proposée pour coordonner les moyens humains « d'accompagnement en proximité », engager des « formations locales accompagnants/enseignants »... Concrètement, il s'agit, sous prétexte de souplesse et de proximité - que l'on peut partager-, de déléguer la gestion des AESH qui sont structurellement en nombre insuffisant aux chefs d'établissement et/ou aux directeurs d'écoles voire aux coordonnateurs d'ULIS. Le PIAL ne répond en rien aux problématiques qui sont rencontrées aujourd'hui dans les écoles :

- notification non honorées par manque de moyens humains,
- absence de formation des personnels,

Sur les déclinaisons concrètes, les sites retenus... le rectorat ne semble pas avoir arrêté de propositions concrètes.

Un très faible contingent supplémentaire est alloué à l'Académie :

+1 en Corrèze

+1 en Creuse

+8 en Haute Vienne

+10 pour les 10 PIAL « expérimentaux »

+1 poste d'enseignant référent pour « coordonner les PIAL ».

Le SNUipp-FSU a dénoncé ce recul drastique des moyens d'accompagnement. Il a indiqué que la loi de 2005 a posé un cadre qui crée des attentes légitimes des familles. L'Etat ne donne pas à l'institution les moyens de mettre en œuvre les engagements et de garantir le droit des usagers. Les enseignants sont donc l'interface entre les prescriptions des MDPH qui conditionnent les droits des familles et la réalité des aides humaines, des accompagnements et des soins effectivement accordés aux élèves concernés. Ce décalage qui va crescendo dégrade la relation enseignant/famille et remet en cause les chances de réussite des élèves.

Questions diverses :

- **le nombre de contractuels dans le 1er degré :**

	01/06/18	01/10/18
Corrèze	10	8
Creuse	8	12
Haute Vienne	17	17
Académie	35	37

Le Rectorat reconnaît dans le même temps 3 postes non pourvus en Creuse, malgré la mobilisation de la brigade de remplaçants !!! On peut donc penser que le recours aux personnels contractuels va encore augmenter au cours de l'année ! C'est ici la traduction concrète de la politique annoncée par Macron d'avoir recours aux contractuels en lieu et place du statut de fonctionnaire. Malgré l'engagement des individus concernés, l'absence de formation, les conditions d'accompagnement,

les supports sont autant d'éléments qui mettent en difficultés les personnels. Le service rendu aux usagers ne peut être amélioré dans ces conditions.

Dans le 2nd degré, la tendance est lourde également ! Alors que les personnels contractuels représentaient 60ETP en 2007, ce sont près de 170 ETP qui exerçaient dans les établissements en 2017 : le poids des contractuels a donc triplé en 10 ans !!!

- **Bilan des ajustements de rentrée dans le 1er degré et situation budgétaire des 3 départements** (constats d'effectifs, sous consommation, recours à des personnels contractuels, INEAT/EXEAT, postes non pourvus...)

	Prévisions R2018	Constats R2018	Ecart
Corrèze	17379	17433	+54
Creuse	7838	7856	+18
Haute Vienne	29399	29397	-4
Académie	54616	54686	+70

Les prévisions semblent donc globalement conformes aux constats.